

Tallende Mag



N° 02

Décembre
2014

DOSSIER :

BUDGET MUNICIPAL

Point sur les finances de la commune
Zoom sur les travaux effectués

Retrouvez toutes les informations pratiques en dernière page !

• Le mot du maire	2
• Indemnités des élus	3
• Réunion de quartier	3
• Etat des lieux de nos finances	4
• Dossier travaux	6
• Panneau lumineux	8
• Vandalisme	8
• Plan de déneigement	9
• Création d'un PLU	10
• Le SIVOM	11
• Le point sur les TAP	12
• Transport scolaire	12
• Fête des écoles	13
• Actualités des écoles	13
• Ecole de danse	14
• Tallende Country Passion ...	14
• Comité des Fêtes	14
• Anniversaire du Club des 9 Fontaines	15
• Actualités de l'APET	15
• Décollage à Tallende	16
• Les cloches sonnent !	16
• Manifestations de l'été	17
• Le CCAS et le repas des aînés	18
• Collecte d'encombrants ...	18
• 100 après	19
• Etat civil	19
• Infos pratiques	20
• Règles de brûlage	20

Chères Tallendaises, chers Tallendais

Début septembre, les petits tallendais ont rejoint les bancs de l'école, pour une année placée sous le signe des nouveaux rythmes scolaires. Une réforme d'envergure, difficile à mettre en place, mais pour laquelle nous avons su fédérer les différents acteurs et mobiliser les moyens nécessaires à l'épanouissement et à la réussite des enfants. Après plusieurs semaines d'application, cette réorganisation semble bien fonctionner et est en passe de faire partie du quotidien.

Les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires ont été un challenge de taille pour la nouvelle équipe municipale. Ce lourd travail a été mené avec beaucoup de sérieux par les membres de la commission en concertation avec les parents d'élèves, le corps enseignant et le personnel communal. Malgré des moyens limités et un laps de temps très court de mise en place, nous avons pu offrir des activités variées. Un premier bilan sera effectué prochainement.

Merci à tous les intervenants pour leur implication, leur aide et leur volonté de mener à bien ce challenge.

Voici maintenant neuf mois que le nouveau Conseil Municipal a pris en charge la gestion de la commune et cette période a permis à toute l'équipe de se familiariser et de découvrir les nombreuses contraintes administratives en matière de gestion publique, puis de commencer les études des projets que nous voulons mettre en œuvre.

Nous avons également mis à profit ce début de mandat pour demander aux services fiscaux de nous établir un bilan des finances de la commune et de nos possibilités d'investissements futurs. En effet, dans le contexte économique actuel, nous avons connaissance que la dotation de l'Etat diminuera de manière importante chaque année et qu'il faut s'attendre également à la raréfaction des aides qui nous sont allouées. Non seulement, les dotations sont en baisse, mais l'Etat nous impose des charges supplémentaires comme les rythmes scolaires, la prise en charge des instructions des permis de construire par le Grand Clermont, une forte participation au titre du Fonds de Solidarité et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal dont le montant devrait tripler dans les trois prochaines années. Même si la situation actuelle de nos finances permet d'envisager l'avenir plus sereinement en matière de frais de fonctionnement, les nouvelles contraintes budgétaires vont forcément influencer nos choix et nos priorités dans le cadre de nos investissements.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de passer les meilleures fêtes de fin d'année possibles : en famille, ou avec des proches et des amis. Dans tous les cas, que ce soit pour chacune et chacun, l'occasion d'un peu de quiétude, de réconfort et de joies simples à partager avec ceux qui vous sont chers.

Joyeuses Fêtes !

Eric Brun

Maire de Tallende



Bulletin municipal - Décembre 2014

Publié par la Mairie de Tallende

Directeur de publication : Eric Brun

Crédit photos : L. Kieffer, K. Guy

Conception : L. Kieffer

Equipe de rédaction :

V. Fraysse, C. Gibeau, I. Henry,
S. Dubos, F. Gougat, L. Kieffer

Contribution : associations, Directrice école primaire

Responsable de communication :
Franck Gougat

Impression : Imprimerie Decombat

Dépôt légal : Décembre 2014

N° ISSN : En cours

Indemnités de vos élus

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les fonctions de Maire, d'Adjoints et de Conseillers délégués soient indemnisés mensuellement. Ces indemnités sont définies dans le tableau ci-contre qui indique les montants bruts maximum que peuvent percevoir les élus. En effet, la fonction d'élu dans une commune demande beaucoup d'investissement personnel pour se mettre au service de ses habitants.

Comme le prévoit la réglementation, le nombre d'adjoints pour la commune de Tallende est passé en mars 2014 de 4 à 5 adjoints maximum.

Dans cette configuration, si la règle d'indemnisation prévue était appliquée à la lettre l'enveloppe totale nécessaire pour indemniser le Maire et ses Adjoints serait de 57 249,96 € brut par an maximum (cf. tableau).

Lors du 1^{er} conseil municipal, M. le Maire a proposé au Conseil de ne rien changer par rapport au mandat précédent soit 30% de l'indice 1015 pour le maire, 12.40% pour les adjoints et 8.25% pour les conseillers délégués. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

En 2014 le budget des indemnités des élus voté par l'ancienne municipalité est de 41 000 euros net qui correspond au maire, 4 adjoints et 1 délégué de l'époque. Afin de rester dans cette enveloppe, M. le Maire a proposé au conseil de ne percevoir que 8 mois au lieu de 9 mai à décembre 2014. Décision adoptée à l'unanimité.

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints applicables en mars 2014

Population totale	Maires		Adjoints	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	17	645,25	8,6	250,90
500 à 999	31	1 178,46	8,25	313,62
1 000 à 3 499	43	1 634,63	16,5	627,24
3 500 à 9 999	55	2 092,81	22	836,32
10 000 à 19 999	65	2 470,95	27,5	1 045,40
20 000 à 49 999	90	3 421,32	33	1 254,48
50 000 à 99 999	110	4 181,62		

Donc, à ce jour, les élus sont indemnisés comme suit :

- > **Monsieur le Maire : 1 140,44 € brut au lieu de 1 634,63 € soit 1 018,93 € net**
- > **Adjoints : 471,38 € brut au lieu de 627,24 € soit 421,70 € net**
- > **Conseillers Délégués : 313,62 € brut soit 280,56 € net**
- > **Ce qui représente une somme totale nette sur 11 mois de 40 574,05 €**



Concernant les conseillers délégués, le nombre n'est pas limité. A chaque fois qu'un conseiller délégué est nommé, c'est l'indemnité du maire et des adjoints qui se réduit. La seule obligation est de rester dans l'enveloppe prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. A noter que les Conseillers Municipaux, eux, ne perçoivent aucune indemnité. Pour finir M. le Maire, ses adjoints et ses conseillers délégués ont décidé à partir de 2015 d'offrir le repas des aînés avec leurs indemnités au lieu que celui-ci soit financé avec le budget du CCAS.

>>> A la rencontre des Tallendais



L'équipe municipale a à cœur de rencontrer les Tallendaises et Tallendais régulièrement et au plus près de chez eux au travers de réunions de quartier. C'est l'occasion pour les habitants et la municipalité d'échanger sur les divers sujets qui peuvent avoir un impact sur le quotidien et, plus largement, sur la gestion de la commune. Les représentants de la municipalité, quant à eux, pourront présenter les grands projets de la commune et éventuellement ceux prévus dans le quartier en question.

Ainsi, la 1^{ère} réunion de quartier a eu lieu le samedi 18 octobre 2014 rue du Château d'Eau et route de Tallagnat. Elle a réuni une vingtaine de personnes. La seconde s'est déroulée le 8 novembre 2014 sur la place de l'Eglise avec un succès équivalent. Les suivantes auront lieu au printemps. Les Tallendaises et Tallendais seront informés de la tenue de ces réunions de quartier par l'intermédiaire d'un flyer déposé dans les boîtes aux lettres concernées.

Suite à ces réunions de quartier, de petits travaux ont été réalisés et d'autres le seront dès que le budget 2015 sera voté.

Etat des lieux de nos finances



Après avoir pris connaissance des éléments financiers de la commune en mairie, Monsieur le Maire et son équipe ont souhaité avoir un avis averti sur le sujet. Ainsi, un rendez-vous a été demandé à Monsieur Guillaume MARION-BERTHE, percepteur de la Trésorerie de St Amant Tallende dont dépend notre commune. Ainsi, dans les lignes qui suivent, nous vous proposons la synthèse des éléments recueillis.

De 2007 à 2009, la commune de Tallende a fait partie des 10% des communes les plus endettées de notre strate avec une année 2008 plus particulièrement difficile.

Cette situation a pris son origine lors de l'aménagement de la place de la Rippe en 2007/2008 :

Rappel :

Un emprunt de 450 000€ a été contracté pour réaliser la première phase du projet qui a coûté 463 710,16 €. Une subvention de 130 000 € de la part du Conseil Général était attendue mais n'a jamais été versée. En effet, seule la 1^{ère} phase du projet a été entièrement réalisée. Or, il était convenu contractuellement avec le co-financeur que l'ensemble des phases (au nombre de 3) devaient être finalisées pour percevoir les subventions.

La commune de Tallende compte aujourd'hui pas moins de 18 emprunts contractés entre 2001 et 2013 pour un montant total de 2 096 547,51 € réparti entre le mandat de Monsieur Paul De Saint-Jean : 911 036 € et celui de Monsieur Serge Gaume : 1 185 511,51 €.

Du fait de cette situation, la capacité d'autofinancement de la commune a été considérablement réduite car l'annuité de la dette en 2008 était de 198 501,84 €.

L'autofinancement

Une bonne gestion demande de réaliser un excédant de fonctionnement. Une partie de cette somme est alors transférée au budget d'investissement permettant de rembourser prioritairement l'annuité de la dette. Le reste, le cas échéant, permet de réaliser des investissements pouvant éviter de recourir à l'emprunt.

A cette époque, des efforts sur les dépenses de fonctionnement ont dû être consentis, réduisant considérablement les investissements. Seuls certains emprunts arrivés à terme pendant cette période ont permis une bouffée d'oxygène.

En 2010, la situation a pu s'améliorer quelque peu et le retour aux investissements a pu de nouveau s'effectuer, bien sûr, sans recourir à l'emprunt. Ainsi, à titre d'exemple la réfection de certaines voiries (rue du Feix, rue du Parc et rue des Noyers) a pu être réalisée. Malheureusement, ces travaux n'ont pas permis la réalisation d'autres chantiers pourtant prioritaires. La nécessité d'effectuer ces



travaux conséquents incite aujourd'hui la nouvelle équipe à poursuivre une gestion des finances avec rigueur.

La situation actuelle

Le bilan de ces quelques mois montre une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré des charges en légère hausse et des recettes en baisse (Ex. : - 7 705,00 € de recettes sur la dotation forfaitaire des communes, concernant la contribution au redressement des finances publiques).

Ce constat est également partagé par notre Percepteur au travers d'un document qu'il nous a remis dans lequel il conclut :

« La situation de la commune se caractérise par un bon niveau d'autofinancement qui permet de financer des investissements en utilisant ses réserves et par conséquent de mener une politique de désendettement.



L'emprunt pourra donc de nouveau constituer une marge de manoeuvre de financement des investissements futurs, dans les années à venir et dans la limite des capacités de la commune.

Le transfert de la compétence (*) assainissement au SMVVA en 2014 a des conséquences directes sur la trésorerie de la collectivité ».

(*) La totalité de notre budget d'assainissement a été reversée au SMVVA (Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre) soit 149 667,77 €.

L'analyse du Percepteur aura permis de suivre l'évolution de certains indicateurs de 2010 à 2013.



Quelques extraits

Capacité d'Auto Financement (CAF) :

→ en progression malgré un tassement en 2013

→ CAF Tallende : 106€/habitant

CAF Moyenne départementale des communes de même taille : 91€/habitant

→ Situation plutôt positive

Le financement des investissements :

→ 2010-2011 : la commune a réussi à reconstituer son fonds de roulement qui représente un excédent sur la partie investissement.

→ 2012-2013 : la commune a puisé dans ce fonds pour réaliser des voiries notamment.

L'endettement :

→ Pas de recours à l'emprunt depuis les 2 dernières années

→ Poursuite du désendettement.

→ Coût de la dette pour Tallende en 2013 : **673€/habitant.**

Moyenne départementale des communes de même taille : **855€/habitant.**

NB : Moyenne nationale pour des communes de même taille : **601€/habitant.**

→ Forte baisse de la charge de la dette en 2013 liée à la baisse des taux d'emprunt qui n'ont jamais été aussi bas.

Quelques chiffres supplémentaires

Au 31 décembre 2013, le capital restant dû s'élevait à 1 102 107,49 € et fin 2014, il sera de 976 972,81 €.

Pour information, l'annuité totale de la dette en 2014 est de 137 632,36 €.

Les années à venir vont proposer des économies pour la commune avec la poursuite de la réduction de la dette car 7 emprunts arrivent à terme dans les 5 ans à venir.



Flash Impôts locaux

Les tallendais ont reçu leurs traditionnels avis d'impôt 2014 de la Taxe Foncière et de la Taxe d'Habitation. Et une augmentation a été constatée sur le montant cumulé de ces 2 impôts locaux.

Malgré la situation financière tendue décrite ci-dessus, il faut savoir que la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition appliqués sur ces deux taxes depuis 2008. Seules les valeurs de base de calcul (valeur locative pour la taxe d'habitation et base d'imposition pour la taxe foncière) ont été récemment changées par le gouvernement.

A cela se rajoute une revalorisation importante de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) + ou - 25 % principalement due au remboursement du coût de construction de l'incinérateur dans lequel sont transportés nos déchets par le SICTOM des Couzes.

Sachez que les Conseillers communautaires de la commune de Tallende se sont opposés lors des différentes délibérations concernant cette augmentation au sein de la Communauté de Communes des Cheires.

Zoom sur les travaux

Dans les 6 mois qui ont suivi la mise en place de la nouvelle équipe municipale, la priorité a été d'effectuer un inventaire au niveau de notre commune en relevant tous les travaux à réaliser.

En parallèle, des actions d'entretien et d'urgence laissées en suspens ces dernières années ont été menées.

Suite à cet inventaire, une hiérarchisation a été mise en place des différents types de travaux que nous avons décidés de réaliser tout en tenant compte des budgets disponibles. Pour cela il a fallu lancer des études et des consultations pour obtenir des devis.

Il faut savoir, à titre d'exemple, qu'un projet de voirie demande une année de travail entre l'étude, les différentes réunions préparatoires et les montages de dossiers de subventions et le début des travaux. Malheureusement nous sommes confrontés aux lenteurs de l'administration.

Lors du prochain numéro de Tallende Mag nous vous présenterons les travaux d'investissement et d'entretien prioritaires à réaliser dans les 5 ans à venir, ainsi que les coûts qui en découlent.

Depuis mars 2014, des travaux nécessaires ont d'ores et déjà été réalisés :

- **Restauration du chauffage du Groupe Scolaire (coût 27 500€)**
Entreprise Favier (Tallende)
 - Changement des 2 chaudières
 - Remplacement des purgeurs du chauffage central
 - Mise en place de vannes thermostatiques
 - Recherche d'une fuite détectée sous la dalle (en cours)
- **Travaux de peinture** des toilettes de l'Ecole Maternelle (coût 300€), réalisés par un employé communal.
- **Travaux d'entretien de l'église.**
 - Réfection totale des cadrans de l'horloge et électrification des cloches (coût 6 340€).



Remise en état de l'église.



Réfection du RD8.

- Entreprise Brouillet spécialiste cloches et horloges (Corrèze).
 - La toiture a été rénovée, certaines charpentes ont été renforcées au niveau du clocher et les chéneaux ont été nettoyés et parfois réparés ou changés (coût 6 684€).
Entreprise Tartière (Cournol)
- **Les chemins des vergers**, les trous ont été rebouchés (coût 5063,69€)
Entreprise Mabrut (Tallende)
 - Rebouchage des différents trous repérés sur les voiries de la commune avec de l'enrobé à froid (coût 700€)
- **Remise en conformité** de l'installation électrique du Groupe Scolaire, de la Salle des Fêtes et de la Mairie (coût 9 735€).
Entreprise Viallon (Le Cendre)
- **Remise en conformité** de l'installation incendie de la Salle des Fêtes. Suite à



Changement des deux chaudières des écoles.



Remise en état des toilettes des maternelles.

un avis défavorable de la commission de sécurité. Des travaux avaient déjà été réalisés par l'ancienne municipalité, mais ne suffisait pas. Coût supplémentaire (coût 3 600 €) Entreprise Gauthier (Ussel) qui avait déjà réalisé la première partie des travaux.

- **Réfection de la chaussée** du RD8 (route départementale à partir du croisement de la route de Veyre et jusqu'au panneau de sortie Tallende en direction de St-Amant). Suite à la demande de M. le Maire au Président du Conseil Général, concernant la dangerosité de l'état de la voirie sur cette portion : le Conseil Général a répondu favorablement et a mandaté rapidement une entreprise. Le remplacement du revêtement a été entièrement pris en charge par le Conseil Général. Les frais de remplacement de certaines bordures de trottoirs ont été partagés

réalisés

à hauteur de 50% entre le Conseil Général et la commune soit **6 000 €** pour la commune. Des feux intelligents viendront compléter ces travaux et permettront de sécuriser les lieux, à hauteur du virage de la route de Tallagnat. Après des échanges avec les riverains lors d'une réunion de quartier, ces travaux ont été validés.

- Poursuite du **remplacement des candélabres** engagé par l'équipe municipale précédente des lotissements Chanteclair, St-Romain et la Pommeraie, par des éclairages basse consommation. **Coût de l'opération 18.021,14€.**
- **Lancement de 2 études** concernant la création d'un parking rue Pierre Bohat Combas afin de résoudre un problème récurrent de stationnement dans le bourg. L'autre étude concerne l'aménagement de trottoirs route de Veyre. Montant des pré-études (première phase) aménagement des trottoirs route de Veyre : **3 000€ HT**, et parking rue Bohat Combas : **2 800€ HT.**
- Par ailleurs la commission des travaux a décidé de **mettre à concurrence le cabinet d'études Géoval**, qui jusqu'à maintenant était le seul à œuvrer sur notre commune. 2 autres cabinets sont en cours de consultation. Dans les prochains jours, la commission décidera du ou des cabinets qui seront retenus. Les études de la rue des Garnaudes, rue des Vallières et rue du Chancel seront alors lancées. La rue du Château d'Eau quant à elle, devra être réactualisée, car une étude avait déjà été réalisée en 2004 par le cabinet Gaillard/Geoval. Les projets de ces voiries seront présentés aux riverains concernés dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

Comme cela a été exposé dans les pages précédentes, l'encours de notre dette restant encore élevé et face à l'ampleur des travaux, nous devons rester très vigilants quant à nos dépenses.



Le projet des logements de la zone de la Rippe

Lors de la campagne électorale, un sujet a fait débat concernant la construction de 52 logements dans le quartier de la Rippe. Dès son arrivée au poste de 1^{er} responsable de la commune, Éric BRUN a rapidement voulu étudier les tenants et aboutissants de ce projet.

Tout d'abord, il a rencontré l'ensemble des propriétaires sur lesquels cette construction aurait eu une emprise. Il en est ressorti qu'ils n'étaient pas forcément au fait du projet et des intentions concernant leurs biens.

Ensuite, il a fallu bien évaluer les conséquences prévisibles sur les finances de la commune. Et c'est au moins une dépense à prévoir pour la commune de 550 000 € (estimés) pour la réalisation de la voirie, des réseaux d'assainissement, de l'éclairage public, des réseaux de télécommunication,...

Enfin, il était nécessaire de se projeter sur l'impact d'un raccordement, d'un réseau d'assainissement supplémentaire sur l'existant déjà bien saturé car par temps de pluie, le quartier de la rue des Rivières et alentours subissent presque systématiquement des désagréments liés à l'engorgement des canalisations (inondations, plaques d'égout soulevées,...)

Sans aller au-delà dans les investigations, nous annonçons aujourd'hui l'abandon officiel du projet de construction de logements sur le quartier de la Rippe. Cette information a été transmise à la Communauté de Communes des Cheires. En effet, il nous semble que des opérations immobilières engagées par l'équipe municipale précédente comme le lotissement Les Rives de la Veyre (14 maisons individuelles) permettront d'apporter pour le moment une évolution progressive de la population de notre commune. A cela se rajoute un projet en cours d'élaboration avec la Communauté de Communes des Cheires de 3 logements sociaux avec accession à la propriété. Le coût s'élèvera pour la commune à 25 000€ (terrain 15 000€, voirie 10 000€ environ).

Pour info : tout logement avec accession à la propriété, n'est pas assujéti à la taxe foncière pendant 15 ans, une perte non négligeable pour la commune.

De plus, l'équipe municipale est en cours de réalisation du Plan Local d'Urbanisme (voir page 10, article concernant le PLU) qui sera l'occasion de redéfinir la classification des différentes zones sur la commune (constructibles, non constructibles, agricoles,...). Ainsi, ce sera l'occasion d'envisager des lieux plus appropriés pour éventuellement envisager un projet de logements supplémentaires.

Panneau d'informations municipales

Afin d'améliorer l'information des habitants de Tallende, il est envisagé de mettre en place un panneau d'informations municipales. Ce panneau permettra d'informer la population, pratiquement en temps réel, sur l'actualité de la commune, les travaux en cours ou programmés, les activités des associations, les diverses manifestations,...

Son implantation est actuellement envisagée au carrefour giratoire de la route de Clermont, à proximité du centre commercial, afin de garantir son exposition au plus grand nombre d'habitants.

Il est prévu d'inscrire ce projet au prochain budget afin de réaliser sa mise en place dès 2015 (devis en cours).



Vandalisme = dépenses pour tous

Ces derniers mois, notre commune a été victime de plusieurs actes de vandalisme qui ont pu créer des désagréments pour la population.

Le 28/09/2014 : Les WC publics du parc à jeux de Tallende ont été tagués. Les agents communaux ont repeint les façades vandalisées.

COUT : TTC 1000€



Le 25/10/2014 : Le bâtiment des vestiaires du terrain de foot de Tallende a été fracturé par des individus. Ils ont tenté de dérober du matériel et des boissons ou encore des fonds de caisse. Ils ont alors cassé la porte du matériel, tenté en vain d'ouvrir la porte métallique de la buvette et la porte du Club House situé à l'étage. Les différents constats ont été transmis aux assurances.

COUT : Devis en cours

Le 01/11/2014 : La place de la Rippe est restée sans éclairage public durant plusieurs jours. En effet des individus ont vandalisé l'installation en détruisant les boîtiers de commande et en dérochant près de 200 mètres de câbles qui permettaient d'alimenter chaque point d'éclairage. Tallende est la 4^{ème} commune des alentours durant cette période à avoir été victime de tels actes. Le SIEG est rapidement intervenu pour sécuriser le secteur et a remis en service l'installation le 14 novembre 2014.

COUT : TTC 2500€



Pour chacun de ces actes malveillants, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie locale. Si vous êtes témoins de ce type de méfaits, nous comptons sur votre coopération pour le signaler aux forces de l'ordre. En effet, les moindres éléments de témoignages peuvent faciliter l'avancement des enquêtes des gendarmes.

Déneigement des trottoirs

L'hiver arrive et, avec lui, son cortège de froid et de neige (peut-être...). La commune a pris des dispositions (voir page ci-contre) pour permettre d'assurer un état de voirie praticable et sécurisé aussi rapidement que possible. Cependant, nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun de maintenir ses trottoirs exempts de risque pour la circulation piétonne en déneigeant ou en répandant des produits faisant fondre la neige ou la glace. L'arrêté municipal stipule également qu'il est de votre responsabilité d'assurer la sécurité des piétons vis-à-vis des chutes de neige ou de glace provenant de votre toit.

La sécurité de chacun est l'affaire de tous !



Plan de déneigement prioritaire



Après la douceur de cet automne, les premiers froids arrivent sur notre commune. Bientôt les chutes de neige pourraient gêner notre quotidien et mettre en péril notre sécurité et celle des enfants.

C'est pourquoi, l'équipe municipale met en place de façon officielle et organisée, un dispositif d'astreintes qui seront assurées par les agents communaux à partir de 5h du matin.

Dans ce cadre, nous vous informons que les opérations de déneigement se réaliseront selon un schéma d'intervention définissant les priorités (voir plan ci-dessus):

- 1-** Les accès à proximité des écoles
- 2-** Les rues composant les coteaux de Tallende.
- 3-** L'accès au parking du centre commercial.

Soyez assurés que les équipes techniques de Tallende feront tout leur possible pour déneiger cet itinéraire prioritaire avant de s'atteler, évidemment, à l'ensemble du village. Donc, en cas de chutes de neige, nous vous conseillons vivement de rejoindre l'une de ces rues ce qui vous permettra de circuler sur des voies traitées. De plus, en période hivernale, nous vous demanderons de bien vouloir stationner sur les places prévues à cet effet (pas de parking

sauvage). Ce simple geste permettra aux engins de déneigement de pouvoir traiter sans entrave l'ensemble des voiries. Cette organisation de nos services techniques ne vous affranchit pas de prendre les dispositions utiles en termes d'équipements de vos véhicules (pneus hiver et/ou chaînes, vêtements chauds, ...) et en termes de mode de conduite (vitesse adaptée, souplesse de conduite, privilégier l'utilisation du frein moteur à celui du frein à pied,...) et surtout garder son calme.

NB : Les routes départementales sont traitées par les services du Conseil Général. Exemples : la route de Veyre, la route de Clermont et la rue de Tallagnat...



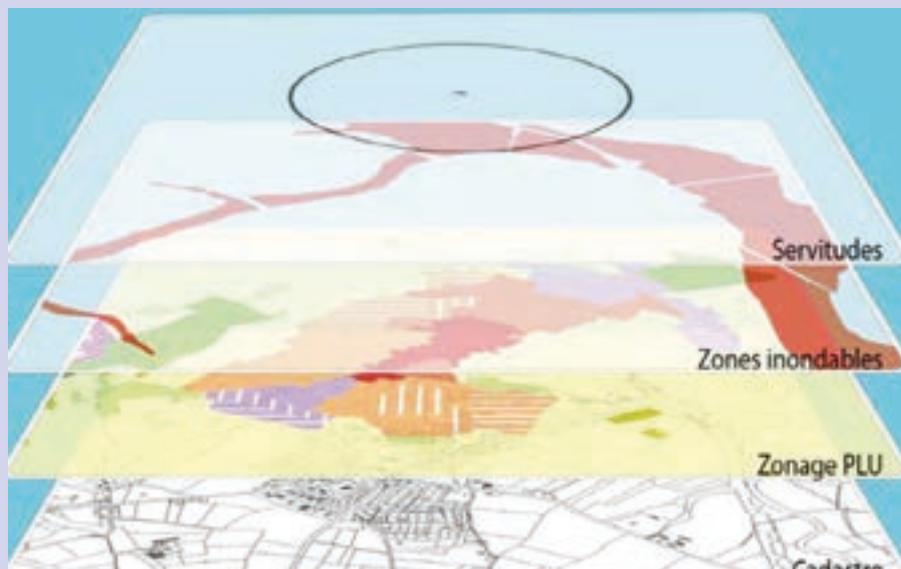
Vous avez probablement remarqué ces «bacs à fleurs» remplis de pouzzolane aux abords des carrefours de notre village. Ces graviers sont à votre disposition pour être répandus sur la chaussée ou les trottoirs afin de vous tirer d'un mauvais pas. Même si nous mettons tout en œuvre pour assurer une mise en sécurité des voiries aussi rapide que possible, nous ne pouvons pas vous garantir des rues 100% déneigées. Ces dispositifs peuvent, dans une certaine mesure, vous aider en attendant le passage des services techniques.

CRÉATION DE P.L.U.

Le PLU, ou Plan Local d'Urbanisme, est un document qui organise l'aménagement du territoire d'une commune ou d'une intercommunalité pour une période de 10 à 15 ans. Il prend la suite du Plan d'Occupation des Sols ou POS, simple document de zonage, et décline un projet urbain qui prend en compte plusieurs thématiques : habitat, activités économiques, tourisme, culture, performance énergétique, tout cela dans le respect du développement durable.

La loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit qu'en mars 2017 la compétence en matière de droit de l'urbanisme revienne aux communautés de communes (sauf opposition de 25% d'entre elles représentant 20% de la population) par le biais d'un PLU Intercommunal. En outre les communes n'ayant pas mis en oeuvre un PLU avant fin 2015 verront leur POS devenir caduc.

Afin de garder la maîtrise de son développement, la procédure engagée par la commune de Tallende en 2013 a



été poursuivie par la nouvelle équipe municipale.

Le diagnostic du territoire a été rendu par le bureau d'études en août 2014 et doit être validé avant la fin de l'année. A partir de ce diagnostic, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) va être élaboré par le conseil municipal avant de passer à l'étape du zonage.

Plusieurs phases de concertation sont également prévues avec notamment une réunion publique et une enquête publique qui interviendront dans le courant de l'année 2015.

*Pour ne pas construire
n'importe quoi
n'importe où !*



LE SIVOM

SIVOM de Saint-Amant-Tallende/ Saint-Saturnin

Le SIVOM de Saint-Amant regroupe les communes de Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin, Tallende et Saint-Sandoux. Les 3 premières sont représentées chacune par 4 élus tandis que Saint-Sandoux n'est représentée que par 2 élus, n'ayant pas la compétence pour la gendarmerie.

Ce syndicat intercommunal gère les équipements sportifs des 4 communes et notamment :

- > le stade de football de Tallende
- > le terrain de football synthétique de Saint-Saturnin et le stade de football annexe de Saint-Amant-Tallende
- > les terrains de tennis de Saint-Amant-Tallende et de Saint-Saturnin.

Il gère également les logements de la gendarmerie de Saint-Amant-Tallende dont il est devenu propriétaire.



Les élus de la commune de Tallende délégués au SIVOM sont Philippe Bonnet, Stéphane Dubos, Christelle Gibeau et Franck Gougat.

La présidence du SIVOM est actuellement assurée par Franck Gougat. En plus de la commission d'appel d'offre, obligatoire, plusieurs commissions ont été désignées pour travailler plus spécifiquement sur les différents équipements. A titre d'exemple, la commission qui suit les stades de foot de Tallende et de St Saturnin comprend Isabelle Vidal-Machenaud (élue à Saint Sandoux), Philippe Bonnet et Stéphane Dubos (élus à Tallende), Guy Gallais et Gérard Guittard (élus à Saint-Saturnin), Frédéric Baes (élu à Saint-Amant-Tallende).

>>> Le SIVOM a des projets

Aujourd'hui, l'ambition de l'ensemble de ce comité syndical est de revenir à un niveau d'endettement acceptable pour ce syndicat, de regagner la confiance des associations et autres interlocuteurs en étant à leur écoute et en étant réactif à leurs demandes; de maintenir l'ensemble des installations en bon état afin d'offrir de bons niveaux de confort d'utilisation.

Pour cela, l'équipe s'est mise rapidement au travail en impulsant des actions utiles et indispensables (Rencontre des associations et avec les gendarmes, remise en état des terrains de Tallende durant l'été 2014, entretiens obligatoires du terrain synthétique de St Saturnin, réparations diverses,...). Mais de nombreux travaux et investissements restent à réaliser.

Terrain de Tallende (terrain naturel) :

- Rénovation du système d'arrosage.
- Mise en conformité (électricité, accessibilité, incendie).
- Restauration des vestiaires.
- Pose d'une nouvelle plaque stade « Jean Tixier ».
- Acquisition d'un dispositif de récupération de l'herbe tondue.

Terrain de St-Saturnin (terrain synthétique) :

- Acquisition d'un outil d'entretien du terrain synthétique.
- Ouverture du parc à jeux situé au fond du terrain pour le rendre accessible aux habitants.

Gendarmerie :

- Travaux dans les 10 logements
- Révision de la toiture et nettoyage des chéneaux des bâtiments.

Terrains de tennis de St-Amant-Tallende et de St-Saturnin :

- Réfection progressive des terrains de tennis.
- Installation d'un éclairage sur les terrains de St Amant Tallende.



Pour tout renseignement et signalement, vous pouvez contacter le Sivom à l'adresse mail suivante : sivom63450@gmail.com

Le point sur les TAP

C'est sous un soleil radieux que les petits tallendais ont repris le chemin des écoles le mardi 2 septembre 2014.

149 élèves sont ainsi inscrits dans nos écoles pour l'année scolaire 2014/2015. En maternelle, deux classes à double niveau se partagent les effectifs : petite section /moyenne section et moyenne section / grande section. En ce qui concerne l'école élémentaire, la plupart des élèves sont également répartis dans des classes à double niveau : CP/CE1 – CE1/CE2 – CE2/CM1 et CM2.



Cette année, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les élèves doivent s'adapter à une semaine de classe différente de celle à laquelle ils étaient habitués. En effet, maintenant répartie sur cinq jours, les enfants travaillent le mercredi matin et bénéficient des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) mis en place par la municipalité les vendredis de 15h à 16h30.

Les 133 enfants inscrits aux TAP participent donc aux activités suivantes : sport, musique, art martial, atelier créatif et cuisine. Le changement d'atelier se fera à chaque rentrée de vacances scolaires, toutes les classes pourront ainsi découvrir toutes les activités proposées.

Sur le chemin de l'école

Le chemin de l'école se reprend à pied mais aussi en bus en direction du Collège Jean Rostand... avec deux modifications par rapport aux années précédentes.

En effet, pour nos collégiens, il a fallu composer cette année avec une hausse significative des effectifs due à l'arrivée en sixième de 25 élèves. La grande majorité d'entre eux devait prendre le bus à l'arrêt du Monument aux morts ce qui amenait à un total de plus de 70 enfants. Il a donc été décidé, pour des raisons d'organisation (les deux cars desservant la commune étant au maximum de leur capacité) et surtout de sécurité (ne pas laisser un nombre aussi important d'élèves sous l'abri et sur voies environnantes) de créer un nouvel arrêt au rond point de notre centre commercial.

Les enfants de la rue des Coteaux et des Garnaudes côté ouest ont bénéficié de ce nouveau point de départ et d'arrivée en prenant le bus qui vient du Crest.

De plus, lors de la réunion préparatoire du Syndicat de gestion des Transports, le représentant des cars Fontanon nous avait alertées sur la dangerosité de l'arrêt du lavoir lors de la montée des élèves. En effet, le car devait opérer un tour complet du rond point, manoeuvre compliquée et risquée pour le bus et les automobilistes. Après concertation, nous avons déplacé la montée des élèves sur la ligne droite du stade ce qui leur assure une installation dans le car en toute sécurité.

Et voilà nos collégiens en route pour une nouvelle année scolaire.



Fête des écoles

Les enfants l'attendaient avec impatience, les parents aiment s'y retrouver pour un moment de joie. Vous l'aurez compris, nous parlons de la fête des écoles qui s'est déroulée le vendredi 20 juin sous un soleil radieux. Des danses très réussies, de belles pièces de théâtre pleines d'humour. De quoi ravir parents et grands-parents.

Cette année, l'émotion était au rendez-vous. En effet, deux enseignantes, Madame Tintignac et Madame Payet, ont quitté l'école de Tallende pour continuer leur carrière vers d'autres horizons. Elles ont été généreusement remerciées et gâtées par leurs élèves, les parents et leurs collègues.



L'équipe municipale leur a remis la médaille de la ville ainsi qu'un bouquet de fleurs.

Cette soirée s'est clôturée par un moment très convivial autour



de la buvette et des gâteaux confectionnés pour l'occasion par les parents d'élèves.

Rendez-vous l'année prochaine !



Actualités

Suite à une fermeture de classe, l'école élémentaire compte désormais 4 classes avec un effectif total de 99 élèves.



Madame Valérie Magaud a rejoint l'équipe enseignante et Aurélie Bourillon assure, pour cette année encore, les compléments de temps de travail. Les enfants et les enseignantes ont découvert les nouveaux rythmes et un nouvel emploi du temps. Pour les familles qui le souhaitent, les enfants peuvent participer à des temps d'activités périscolaires les vendredis de 15h à 16h30 encadrés



par des animateurs et le personnel communal.

Pour cette année scolaire, la participation des élèves est engagée dans différents projets éducatifs, sportifs et culturels (concours « Jouons sur les mots », athlétisme au stadium J. Pelez, jeux de lutte à l'arténium de Ceyrat, rallye mathématiques, activités à l'école des sciences...).

Une sortie avec nuitée est à l'étude pour le troisième trimestre.

Afin de mener à bien tous ces projets, différentes actions seront proposées aux familles au cours des mois à venir.

Les élèves des classes de CE2-CM1 et CM2 se sont rendus à l'école des sciences le lundi 22/09/2014 et ont travaillé sur le thème du magnétisme (découverte du fonctionnement de la boussole, fabrication d'un électroaimant...).

Bravo aux élèves de CM2 qui se sont distingués au concours régional «jouons sur les mots». Ils ont terminé 1er à l'épreuve Zébulon et ont gagné pour leur classe des jeux tels le boggle, octoverso... et un bon d'achat de 20€ à la grande Récré. Les résultats ont été proclamés samedi 11 octobre à l'occasion du festival «jouons sur les mots» organisé au Parc Thermal de Royat-Chamalières.



Les 4 et 5 juillet derniers avait lieu le gala de danse de l'école de danse moderne de Tallende au Domaine du Marand, l'occasion de mettre en avant cette association qui réunit de nombreuses tallendaises chaque année.

Cette association a été créée en 1995. Chantal MOREL en est la présidente et les cours de danse sont dispensés par Tiphany COUTAREL.

Cette année 143 élèves sont inscrites et suivent les cours dans 12 groupes différents.

Les enfants peuvent s'inscrire à partir de 4 ans et il n'y a pas d'âge limite pour les adultes. Il n'est donc pas rare de voir des fillettes qui faisaient leurs premiers pas en tant que danseuse il y a quelques années évoluer sur scène aujourd'hui dans le groupe des adolescentes.

Ecole de danse



Cette année encore les spectateurs ont pu apprécier un spectacle de qualité sur le thème des années 80, autant dire que l'ambiance était sur scène mais aussi dans le public qui a repris avec enthousiasme les refrains entraînants de ces années-là.

Les danseuses nous ont offert pour final un medley des chansons de Jean-Jacques GOLDMAN, de quoi émouvoir les parents et familles venus applaudir les artistes.



Tallende Country Passion

Un été plein de rendez-vous pour l'association Tallende Country Passion dont les membres entretiennent, partagent leur passion avec un public venu à chaque fois en nombre à différents rendez-vous.



De l'animation tous les mois de juillet et août des ateliers Country de Sable Show à Clermont-Ferrand jusqu'à la participation à des festivals (Gannat (03) et Craponne sur Arzon (43)) avec la rencontre de grands de la Country tel que Darryl Worley en passant par l'animation de fêtes patronales (Prondines (63) et Cistrière (43)) Tallende Country Passion a représenté la commune dans différents départements.

Plus récemment, l'association a eu en charge l'animation du rassemblement de voitures américaines « American Arverne Tribu » qui s'est déroulé le 14 septembre 2014.

D'autres dates sont venues remplir les agendas tout au long de l'été, l'occasion pour Tallende Country Passion de rencontrer son public hors de nos frontières !

Vous pouvez en savoir plus sur cette association très active et passionnée, venez visiter leur site internet : www.tallende-country-passion.com

Le Comité des Fêtes

Après la fête médiévale du 21 juin dernier qui a remportée un vif succès et après deux mois de repos bien mérité, le Comité des Fêtes a repris du service.

Lors de notre première réunion, nous avons émis le projet d'organiser de nouvelles manifestations (cinéma, stage de danse, soirée irlandaise, chorale etc...). Bien entendu, le concours de belote, la brocante, les Oeufs de Pâques, le marché aux fleurs et la fête médiévale seront reconduits en 2015. Nous vous communiquerons les dates exactes et des affiches d'informations viendront envahir les murs de Tallende.

Je profite de cet article pour vous indiquer que certaines manifestations comme la fête médiévale par exemple, demandent beaucoup « de bras ». Si vous avez un peu de temps (deux heures ou plus) ou si vous êtes intéressés pour rejoindre notre comité, je vous invite à me contacter au 06 61 49 07 43. De plus, nous recherchons également d'autres personnes qui seraient susceptibles de nous aider pour créer notre site internet.

Danièle BRUN,
Présidente du Comité des Fêtes de Tallende

Le club des 9 Fontaines fête ses 30 ans



L'Assemblée Générale 2014 a eu lieu le 16 octobre à 14h à la salle des fêtes de Tallende. La Présidente a souhaité la bienvenue à tous les adhérents anciens et nouveaux, et à toute personne voulant partager de bons moments de détente dans des disciplines diverses, à leur choix dans une douce amitié, afin de rompre la solitude ou l'isolement. En cette année anniversaire, cela a été l'occasion de rendre un hommage appuyé aux différentes personnes qui ont marqué la vie de cette association active depuis maintenant 30 ans !

Lors de sa création le Club des Neuf Fontaines comptait 20 adhérents. Aujourd'hui ce n'est pas moins de 130 personnes qui suivent et participent à son activité.

Diverses sections sont proposées aux adhérents et il y en a pour tous les goûts :

- La Gym, les lundi et jeudi de 9h à 11h enrichie de nouveaux adeptes hommes et femmes, afin de partager la compétence et la gentillesse de Sébastien, menée par Jacqueline et Henri.
- La randonnée, mardi et sorties organisées avec une grande dextérité par Vincent. La marche mardi après-midi où Josette nous conduit dans une campagne alentour enrichissante.
- Les cartes et jeux mardi et vendredi après-midi à la salle sous Intermarché attend de nouveaux adeptes.

- Art et déco tout l'art créatif mené par Mireille et Michèle sous la houlette de Régine.

- La formation informatique suspendue momentanément et qui ne demande qu'à reprendre.

- Voyages et sorties organisés par Michèle : Découverte du Marché de Noël à Lyon ; Royat « les Légendes de la chanson française » ; Voyage en corse ; repas en chansons à «la Luciole».

- Théâtre et conférences que Colette coordonne avec différentes troupes et orateurs de la région.

- Sans oublier l'assemblée générale, la fête dansante de Noël, le traditionnel loto.

Enfin remerciements à toutes les personnes qui nous aident et nous permettent de faire fonctionner au mieux notre Association.

L'actualité de l'APET



Par l'organisation de son traditionnel Goûter de la Rentrée le vendredi 26 septembre 2014, l'Association des Parents d'Elèves de Tallende a offert un moment de détente, de convivialité et d'échanges aux familles fréquentant les écoles de Tallende. L'idée était d'offrir gratuitement gâteaux (confectionnés par les mamans ou parfois par les papas) et boissons aux enfants et parents. Le franc succès que rencontre cette manifestation chaque année montre que les familles mais également les enseignantes apprécient et attendent de connaître la date de ce rendez-vous.

Dans le même état d'esprit et tout au long de l'année scolaire, l'APET organise (ou co-organise) plusieurs manifestations :

- > son Marché de Noël le samedi 13 décembre 2014 sur le site du supermarché de Tallende avec sa vente de sapins de Noël (sur commande) et des baptêmes en traineaux à chiens au départ de la place de la Rippe.

- > son Loto Géant le dimanche 1er mars 2015 (à confirmer pour cause d'éventuel scrutin électoral) dans la Salle des Fêtes des Martres de Veyre avec des lots de valeur à gagner. Les cartons seront mis

en vente aux écoles quelques semaines avant l'échéance

- > la Fête Médiévale le samedi 20 juin 2015 en collaboration avec le Comité des Fêtes de Tallende avec cette année une programmation encore plus ambitieuse que les précédentes éditions !

Il est rappelé que l'APET est une association loi 1901 et que les bénéfices perçus sont reversés aux écoles de Tallende pour aider à financer les sorties scolaires et ainsi réduire, voire supprimer, la participation financière des familles.

Si vous souhaitez apporter votre contribution, quelle qu'elle soit, lors de l'organisation de certaines manifestations, vous pouvez vous manifester à l'adresse mail suivante : ape.tallende@gmail.com

NB : l'APET a aussi un site internet :

apetallende.wix.com/site-apet et une page Facebook.

Pour rappel le Bureau de l'APET est composé de Delphine Auclair (présidente), Simon Cornut (président adjoint), Stéphanie Roque (secrétaire), Marie-Laure Portrat (secrétaire adjointe), Stéphane Fraysse (trésorier) et David Ferreira (trésorier adjoint).

Les cloches soooooonnent

Des travaux importants ont été réalisés sur l'église de notre village pour un montant total de 13 024 euros. Après plusieurs années de silence, vous avez pu remarquer que depuis quelques jours, les cloches de notre église sonnent à nouveau, marquant ainsi le rythme de notre journée.

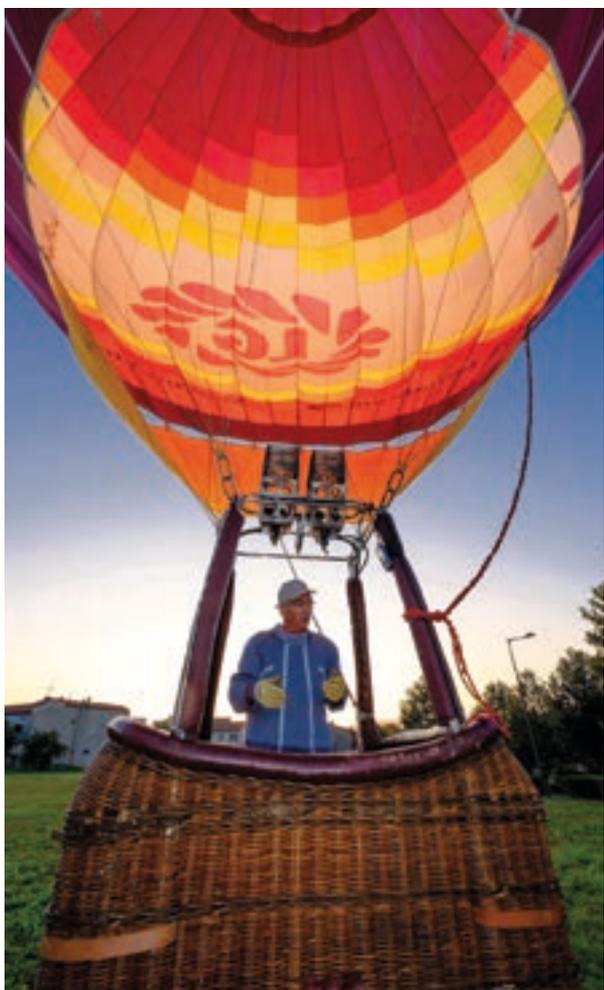
Celles-ci sont actionnées actuellement toutes les heures uniquement de 8h à 22h. Lors de la réunion de quartier

place de l'église, nous avons pris la décision de transmettre aux personnes habitants la place de l'église et ses alentours, un son-dage. Il a pour but de déterminer les heures de fonctionnement des cloches. Nous vous transmettrons les résultats dans le prochain Tallende Mag.

Information

complémentaire :

sans doute vous êtes-vous rendus compte que les sonneries des cloches sonnent à certains moments de façon rapide ou beaucoup plus lente. Ce dysfonctionnement est dû à un boîtier électronique défaillant. Son remplacement est prévu dans le mois de Janvier. Nous vous remercions pour votre compréhension.



Décollage à Tallende

Samedi 12 septembre, place de la Rippe, 7 heures 20, temps frais, ciel dégagé. Mille mètres carrés de toile se déploient, Daniel Coulomb et Jean- Paul Ferlut se préparent pour 3 heures de vol. Où vont-ils atterrir ? Seul le vent le sait. En silence, majestueux, le ballon décolle et devient un point coloré dans le ciel à 1 760 mètres d'altitude.

Après 64 kilomètres et des vents à 55 km/h, l'atterrissage se fait en douceur à Saignes (au sud de Bort-Les-Orgues).

Daniel Coulomb, tallendais depuis 2008, est passionné de montgolfière. Breveté depuis 1993, il a 650 kilomètres de vol à son actif. Ce « voyage » du 12 septembre était un entraînement en vue de la traversée de la Manche. En effet, pas moins de cent montgolfières se rassembleront à Lydden (Angleterre) afin de rallier la côte française très prochainement. Ce vol d'environ 50 kilomètres nécessite une excellente connaissance des vents et une parfaite maîtrise du ballon.

C'est donc sur les traces de Pilâtre de Rozier, premier homme au monde à s'élever dans les airs à bord d'une montgolfière, que Daniel Coulomb et Jean-Paul Ferlut voleront au-dessus de la Manche.

Pour suivre cette fabuleuse traversée, qui clôturera la belle série de vols de Daniel, rendez-vous sur le site : www.ams62.fr/100ballons2014.



Un été bien animé



Malgré une météo peu coopérative, l'été tallendais fut chargé : Fête médiévale, course de lévriers, tournoi de foot, concert, feu de la saint Jean, et bien d'autres ont en effet animé notre village.

Les Tallendais ont, chaque fois, répondu présents. La municipalité s'engage auprès des associations pour promouvoir encore plus ces manifestations publiques qui agrémentent la vie de Tallende.





CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administratif qui est créé obligatoirement par la commune.

Il est géré par un Conseil d'administration qui est composé :

- du Maire qui en est le Président de droit, (ce qui montre l'importance de cet outil social) et, en nombre égal :
- de membres élus en son sein par le Conseil municipal soit pour notre commune 4 élus
- de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal soit 4 habitants de Tallende

Les administrateurs du CCAS, comme l'ensemble du personnel, sont soumis au respect du secret professionnel s'agissant des informations nominatives dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Son rôle est de veiller à l'efficacité des aides, d'informer sur les dispositifs existants, tisser des liens avec les différents intervenants de l'action sociale et participer à l'instruction des demandes d'aides sociales (APA RSA etc...)

Madame CHARREIRE Cécile reste à votre disposition pour répondre aux besoins d'information, d'accompagnement ou orientation dans les démarches administratives des personnes âgées et/ ou en difficulté. Vous pouvez la joindre en Mairie ou laisser un message à son intention avec vos coordonnées afin qu'elle reprenne contact ou RDV avec vous.

Collecte d'encombrants

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de TALLENDE met en place le ramassage des encombrants pour les personnes âgées ou isolées.

Qu'est-ce que les encombrants ?

Les encombrants sont des déchets ménagers (matelas, réfrigérateurs...) qui en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle.

Au printemps, pour les personnes seules, ou ne pouvant se déplacer, les déchets verts peuvent être également évacués, si ils ont été regroupés au préalable.



Pour bénéficier de ce service, vous devez contacter la Mairie au 04 73 39 78 78



Repas des aînés

Cette année, le repas des «aînés» se fera dans un nouveau cadre au Domaine du Marand à Saint-Amant-Tallende et sera offert par la commune, le financement du repas se fera à l'aide des indemnités du Maire, de ses Adjointes et des Conseillers délégués. La prise en charge d'un bus est également prévue afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir participer.

La date est fixée au Dimanche 25 Janvier 2015 après les périodes festives où les familles se réunissent dans les foyers, et où les grands repas sont au rendez-vous. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour finaliser les inscriptions afin de partager ensemble ce beau moment de convivialité.

Ce repas annuel fait partie de ces moments privilégiés, si précieux, si riches d'échanges et de partage et nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

100 ans après, ne les oublions pas

La cérémonie du 96^{ème} anniversaire de la fin de la Guerre de 14-18 a eu lieu ce 11 novembre 2014. Le devoir de mémoire a été accompli avec un épisode qui a saisi d'émotion les nombreux participants. Parmi eux, nous pouvions compter l'Orchestre Harmonie du Cendre, les pompiers, les officiels de la Gendarmerie, les différents représentants des communes voisines et de nombreux habitants accompagnés de leurs familles et amis.

Au départ de la Mairie, l'imposant cortège s'est rendu au Monument aux Morts de Tallende. Après le traditionnel « Garde à vous » et la lecture du discours officiel par Monsieur le Maire, 7 élèves de la classe de CM2 de l'école de Tallende étaient présents pour réciter le poème « 14-18 Folie Meurtrière » de Jacques Hubert FROUGIER. Ce moment proposé par ces enfants a été tout simplement parfait et superbe : récit fluide, pas une seule erreur et des intonations de voix tout à fait bien placées. S'en est suivie la minute de silence qui a eu un effet particulier avec une émotion palpable dans l'assistance et une grande fierté de la part des enfants d'avoir participé avec talent à cette cérémonie et, qui plus est, l'année du centenaire de la Grande Guerre.

Aux dires des participants ce fut une cérémonie très réussie et la forte participation a été remarquée.



Ils nous ont rejoints

- DEVEMY Valentin
le 26/05/2014
- RODRIGUES Antonin
le 30/06/2014
- PEYRAUD Martin
le 07/07/2014
- BONNEFOY Jules
le 14/07/2014
- MORIN-PETINIOT Alizée
le 16/07/2014
- BOCHE Aaron
le 18/08/2014
- BARBIER Samuel
le 03/09/2014
- MARCHETTI Elsa
le 16/09/2014



Ils se sont unis

- BOURDIER Jean-Paul et BEGUE Brigitte
le 28/06/2014
- TALON Frédéric et ALBARET Juliette
le 12/07/2014
- GODET Sylvain et FOUGERAY Anne-Sophie
le 09/08/2014
- GOUTTEFANGEAS Alexandre
et VALVERDE Vanessa le 13/09/2014
- MAURIN Bruno et MARTIN Edith
le 27/09/2014
- LY Mansour et BRUN Mathilde
le 22/11/2014



Elle nous a quittés

- DANIEL Michelle
veuve BORRAGAN le 17/06/2014

Mairie de Tallende

7, rue de la Mairie
63450 Tallende
Tél. : 04 73 39 78 78
Fax : 04 73 39 78 79

Ouverture au public :

Lundi 10h à 12h
Mardi 10h à 12h et 15h à 19h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 10h à 12h et 15h à 17h
Vendredi 10h à 12h

Scolaire

Cantine/Garderie :
06 78 97 01 47

Ecole Maternelle

8, rue des Ecoles
Tél. : 04 73 39 01 91

Ecole Primaire

8, rue des Ecoles.
Tél. : 04 73 39 44 67

Collège Jean Rostand

Rue Jean Zay
Martres de Veyre
Tél. : 04 73 39 93 66

Lycée Descartes

Avenue Jules Ferry
Cournon d'Auvergne.
Tél. : 04 73 77 54 50

URGENCES

- **112** : Appel d'urgence européen
- **Pompiers** : 18
- **SAMU** : 15
- **Police** : 17
- **Urgences (adultes)**
CHU Montpied :
04 73 750 750
- **Urgences (enfants)**
CHU Estaing : 04 73 750 050
- **Centre anti-poison (Lyon)** : 04 72 11 69 11
- **Urgence Gaz** :
0800 473 333

Numéros verts :

- **113** : Drogue, alcool, tabac
Info Service
- **115** : Accueil sans abri
- **119** : Allo enfance maltraitée

SANTÉ

Médecins :

- **BLANC**
remplaçant de **M. Pierre CAILLAUD** :
2 rue Laize
St-Amant-Tallende.
Tél. : 04 73 39 32 40
- **VAILLANT-ROUSSEL** Hélène / **ESCHALIER** Bénédicte
2 rue Pasteur
St-Amant-Tallende.
Tél. : 04 73 16 42 89
- **GUINAMAND** Hans
8 chemin de Pagnat
St-Amant-Tallende
Tél. : 04 73 39 30 09

- **POMMAREL** Marc
14 rue Laize
St-Amant-Tallende.
Tél. : 04 73 39 48 63

Pharmacies :

- **Pharmacie Sabourin**
15 rue Pascal
St-Amant-Tallende
Tél. : 04 73 39 30 14
- **Pharmacie des Volcans**
8 place
du Dr Darteyre
St-Amant-Tallende.
Tél. : 04 73 39 32 42

Infirmières :

- **DUFOUR** Nathalie
20 rue des Coteaux
Tallende
Tél. : 04 73 39 42 71
- **ATTENTI** Amandine
3 place
du Dr Darteyre
St-Amant-Tallende
Tél. : 04 73 39 30 21
- **CHARDES** Anne-Gaëlle et **MAUGEIN** Nathalie
4 place
du Dr Darteyre
St-Amant-Tallende
Tél. : 04 73 16 04 12

Dentistes :

- **RIOL** Nicolas :
Centre commercial,
rue du Commerce
Tallende
Tél. : 04 73 39 04 32
- **LAURENT** Michaël et **DABERT-LAURENT** Anne-Gaëlle
35bis place
du Dr Darteyre
St-Amant-Tallende
Tél. : 04 73 16 78 65

SOCIAL

- **CCAS** (aide aux personnes en difficulté) s'adresser en mairie auprès de M^{me} Cécile CHARREIRE
- **Relais d'assistantes maternelles** (point de rencontre parents/assistantes maternelles pour la communauté de communes des Cheires)
Tél. : 04 73 39 34 75.

Appel au civisme !

Qui n'a jamais pesté contre un repas en plein air gâché pour une odeur nauséabonde de fumée ?

Eh oui, le brûlage de déchet est malheureusement chose trop courante. En cette période de taille intensive, il nous paraît bon de rappeler les règles qui régissent cette pratique.

En un mot, les seuls feux en plein air autorisés pour les particuliers sont les barbecues, le désherbage thermique et les feux d'artifice ! En effet, l'arrêté préfectoral du 2 Juillet 2012 interdit tout brûlage de déchets (avec ou sans incinérateur individuel). Contrairement à une idée

répandue, les déchets verts font partie de cette interdiction (les professionnels sont, eux régis par une autre législation qui autorise les brûlages sous certaines conditions).

Pour vous débarrasser de vos encombrants déchets verts, rendez vous donc à la déchèterie du SBA où ils seront valorisés au mieux (compostage).

Nous faisons appel à votre civisme pour que l'air de Tallende reste encore longtemps pur et limpide !

Lien vers le site de la préfecture : http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/121015_BAT_feux.pdf



Attention, le brûlage de déchets est interdit!